



DÉLIBÉRATION

N° CS-2023-09

OBJET : Affectation du résultat 2022 AC

Membres en exercice : **26**
 Membres présents lors de la délibération : **26**
 Membres ayant donné procuration : **2**
 Date de convocation : **06 mars 2023**
 Votes contre : **0**
 Votes pour : **26**
 Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Cazaubon-Barbotan Les Thermes, sous la présidence de **Philippe SAUQUES, Président**.

Secrétaire de séance : Isabelle TINTANE

Membres présents ou représentés : ORTYL Chantal, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANE Isabelle, LAPORTE Régis, PASQUIER Henri, BAQUE Aline, LABURTHE Joël, DAVID Christian, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia (pouvoir à Claude SAINT LANNES), SAINT-LANNES Claude, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, CASTERA Guy, DARTIGUE Christian, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud, BARSACQ Franck, DUPUY Alain, EXPERT Didier, Thierry FRENOT, MAURAS Marie-Claude (pouvoir à Pascal TROTTA).

Le Comité Syndical,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice **2021**, conforme au compte de gestion,

DECIDE d'affecter au budget AC du S.E.T.A. pour 2023 les résultats de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Restes à réaliser Dépenses :	653 731,25 €
Restes à réaliser Recettes :	538 187,80 €
Affectation au compte 1068 :	287 346,82 €
Solde positif en fonctionnement :	138 424,57 €
Solde négatif en Investissement :	171 803,37 €

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte la proposition ainsi présentée.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Le Président,
Philippe SAUQUES

